



**Résumé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2019-2020
2^e année**

Voici des informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Première communication écrite	
➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant;	
➤ Communication acheminée à la maison le 15 octobre.	
Bulletin 1	
➤ Étape : 28 août au 8 novembre;	
➤ Cette étape compte pour 20% du résultat de l'année;	
➤ Bulletin remis aux parents en soirée du 14 novembre et dans la matinée du 15 novembre.	
Bulletin 2	
➤ Étape : 11 novembre au 28 février;	
➤ Cette étape compte pour 20% du résultat de l'année;	
➤ Bulletin diffusé sur Mozaïk dans la semaine du 16 mars.	
Bulletin 3	
➤ Étape : 2 mars au 19 juin;	
➤ Cette étape compte pour 60% du résultat de l'année;	
➤ Bulletin diffusé sur Mozaïk dans la semaine du 22 juin.	

Voici le pourcentage des différentes compétences en fonction des disciplines évaluées :

Discipline	Compétence	Bulletin		
		1	2	3
Français	Lire (50%)	X	X	X
	Écrire (30 %)	X	X	X
	Communiquer oralement (20%)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X	X	X
Anglais	Comprendre des textes entendus (60 %)		X	X
	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X



Discipline	Compétence	Bulletin		
		1	2	3
Éthique et culture religieuse			X	X
Musique	Inventer - Interpréter (70%)		X	X
	Apprécier (30%)		X	X
Arts plastiques	Création personnelle (70%)		X	X
	Apprécier (30%)		x	X
Éducation physique			X	X

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé au bulletin pour la consignation de commentaires en lien avec les forces, les défis et les progrès de votre enfant. L'enseignant utilisera cet espace au besoin pour vous donner quelques explications sur les résultats indiqués. Par ailleurs, différents moyens sont utilisés par les enseignants pour favoriser les échanges réguliers avec les parents :

- les annotations dans l'agenda scolaire,
- les appels téléphoniques,
- les travaux envoyés à la maison,
- courriel,
- productions artistiques, concert, etc.

Compétences non disciplinaires

Les compétences suivantes vont faire l'objet de commentaires qui permettent de vous informer de certains comportements et attitudes de votre enfant en classe. Ces commentaires au sujet d'une compétence seront inscrits au bulletin aux étapes suivantes :

- Étape 1 : Organiser son travail;
- Étape 3 : Travailler en équipe.

Pour obtenir plus d'informations en ce qui concerne les modalités d'évaluation et de consignation des résultats, n'hésitez pas à nous consulter. Il nous fera plaisir de répondre à toutes vos questions.

Marie-Claude Bergeron
Directrice de l'école